

Établissement (collège / lycée) : _____

Nom du chef d'établissement (pour signature de la convention) : _____

MAIL de l'établissement OBLIGATOIRE : _____@_____

L'association intervient cinq fois dans l'année pour 2 classes par établissement (prioritairement les lycées) lors d'un jour unique pour les 2 classes, choisi par l'établissement (du lundi au vendredi). Chaque séance dure 2 heures.

Les cinq ateliers permettent d'aborder les valeurs de la république qui doivent être développées dans le cadre du parcours citoyens, autour des notions prévues au programme d'Education Morale et Civique :

1. VALEURS REPUBLICAINES - DROIT ET JUSTICE

Introduction sur les valeurs républicaines ; La loi et le droit ; La justice, gardienne de la protection des valeurs défendues par la société ; Fonctionnement de la justice et recherches d'infractions en lien avec les valeurs de la République.

2. EGALITE

L'égalité devant la loi et les modulations possibles (situations différentes, raisons d'intérêt général), La lutte contre les inégalités réelles : l'interdiction des discriminations et les circonstances aggravantes discriminatoires, et l'égalité homme-femme : construction du droit des femmes depuis le XXème siècle.

3. FRATERNITE

Les mécanismes de solidarité nationale : contribution et bénéfice des mécanismes de protection sociale, la contribution commune de l'impôt ; L'engagement choisi : militantisme politique, syndicale et associatif ; don de sang, d'organes ; Une solidarité internationale ? l'engagement coopératif, la question du droit d'ingérence.

4. LIBERTE

Les différentes formes de liberté, zoom sur la liberté d'expression avec des jeux de rôles autour de situations médiatisées tranchées par les Tribunaux, pour fixer les limites de la liberté d'expression

5. LAÏCITE

La liberté de conscience (croire ou ne pas croire, principe de libre exercice de son culte) ; l'absence de religion d'État et la soumission de tous à la loi ; la laïcité à l'école : enseignements laïques, interdiction du prosélytisme et des signes ostensibles ; la question du Concordat en Alsace Moselle.

Classe n° 1 (classe du matin) : Niveau et nom de la classe : _____ Nb d'élèves : _____

Nom du professeur référent : _____ Téléphone : ____ . ____ . ____ . ____ . ____

Mail de l'enseignant : _____@_____

Matin (Horaires) : _____ Matière enseignée : _____

Classe n° 2 (classe de l'après-midi) : Niveau et nom de la classe : _____ Nb d'élèves : _____

Nom du professeur référent : _____ Téléphone : ____ . ____ . ____ . ____ . ____

Mail de l'enseignant : _____@_____

Après-midi (Horaires) : _____ Matière enseignée : _____

Merci d'entourer le jour d'intervention retenu :

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

(Ce jour doit être identique pour les deux classes. Le juriste réalisera un atelier le matin et un autre l'après midi).

Merci d'indiquer les périodes d'indisponibilités (stages, examens, voyages scolaires...) pour les deux classes :

Merci d'indiquer la période de démarrage souhaitée : _____

et la fréquence souhaitée des ateliers (à défaut 1 par mois) : _____

(Il s'agit de simples souhaits que nous essaierons de respecter dans la mesure du possible)

Merci de remplir également une fiche pour la visite en audience correctionnelle si vous souhaitez en faire profiter les classes qui suivront les ateliers.

Fiche à retourner impérativement au plus tard le 22 septembre 2017 par Fax au 09 55 39 13 82 ou par courrier ou par mail à :

JUSTICE ET VILLE, Tribunal de Grande Instance, rue Pasteur Valléry Radot, 94000 CRETEIL

Mails d'inscription : direction@justiceetville.fr **OU** formation@justiceetville.fr